

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Sixième chapitre – Daf 72 a et b

72 a

Guemara

Quel est le cas [de Pesach Lo Lishmah] ?

- *Il s'est trompé (il pensait que c'était un autre Korban que le korban Pessah).*
 - *Si c'est le cas, notre Mishnah enseignerait qu'une Akirah erroné (changement d'affectation vers un autre Korban) prend effet*

- *Il était [intentionnellement] Oker [mais il pensait que c'était permis pendant le Shabbat, donc il apporte un Chatat].*
 - *Seifa : S'il a abattu un autre Korban l'Shem Pessah –*
 - *s'il était impropre à Pessah, il est Chayav ;*
 - *s'il était apte à Pessah, R. Eliezer est Mechayev Chatat, et R. Yehoshua en dispense.*

 - *S'il était Oker intentionnellement, dans les deux cas, il est responsable !*
 - *Dans le Seifa, il s'est trompé.*
 - *La Reisha discute-t-elle d'Oker intentionnel, et la Seifa d'une erreur ? !*
 - *R. Avin : Oui !*

R. Yitzchak bar Yosef a demandé à R. Avahu comment nous expliquons la Mishnah, et a reçu cette réponse (reisha intentionnel, seifa erreur); R. Yitzchak l'a appris de lui 40 fois, jusqu'à ce qu'elle soit solidement ancrée en lui.

Mishnah - R. Eliezer : On peut abattre Pessah Lishmah - néanmoins, s'il l'a abattue l'Shem, toute autre chose il est Chayav - d'autant plus qu'il est responsable des autres Korbanot Lo Lishmah !

- *Si la Reisha discute d'Oker et le Seifa discute d'une erreur, nous ne pouvons pas apprendre de la Reisha !*
 - *R. Eliezer ne distingue pas Oker d'une erreur ;*
 - *R. Yehoshua le fait.*
 - *R. Yehoshua aurait dû répondre qu'il les distingue !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *En effet, il répond : "Je distingue - la Reisha parle d'Oker et le Seifa parle d'une erreur - même si vous ne distinguez pas, vous ne pouvez pas apprendre de Pessah abattu l'Shem quelque chose d'interdit avec l'abattage d'autres Korbanot l'Shem quelque chose de permis !*
 - *Mishnah - R. Eliezer : Korbanot Tzibur réfute cela - ils sont autorisés Lishmah, mais si l'un d'eux a massacré un autre Korban l'Shem eux, il est responsable !*
 - *R. Yehoshua : Celles-ci sont différentes, car il y a une limite au nombre de ces korbanot, mais tout le monde offre Pessah !*

Cela implique que R. Yehoshua est Mechayev chaque fois qu'il y a une limite dans la quantité - mais ce n'est pas vrai, par exemple en ce qui concerne les bébés !

- *Mishnah : Si Reuven a eu deux bébés (jumeaux nés à la limite de Shabat) à circoncire, l'un le jour du Shabbat et l'autre le lendemain,*
 - *S'il a circoncis ce dernier par erreur le jour du Shabbat, il est Chayav [Chatat - il s'est trompé de Mitzvah et n'a pas fait de Mitzvah, car il a circoncis trop tôt] ;*
 - *R. Eliezer dit que si un bébé aurait dû être circoncis lors de Erev Shabbat et l'autre lors du Shabbat, et qu'il a circoncis le premier par erreur lors du Shabbat, il est responsable ;*
 - *R. Yehoshua exempte [même s'il n'y avait qu'un seul bébé à circoncire] !*
 - *R. Ami : Le cas est qu'il a d'abord circoncis le bébé de neuf jours - il était préoccupé, avait "un poids" / une Mitzvah [qui est Docheh Shabbat, c'est-à-dire le bébé de huit jours, donc il est exempté] ;*
 - *Ici, les Korbanos Tzibur ont été offerts avant qu'il ne soit abattu (donc il était libéré de sa préoccupation, donc il est responsable).*
 - *Mishnah - R. Meir : Même celui qui abat le chem Korbanot Tzibur est exempté.*
 - *Il ne serait pas exempté si les Korbanot Tzibur étaient déjà offerts !*
 - *Beraita - R. Chiya de Evel Arev : R. Meir a enseigné que R. Eliezer et R. Yehoshua sont d'accord sur le fait que si une personne est circoncise par erreur le jour du Shabbat à neuf jours au lieu de huit jours, elle est responsable ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Ils se disputent au sujet de celui qui a circoncis par erreur un enfant de sept jours au lieu de huit jours*
 - *R. Eliézer est Mechayev,*
 - *R. Yehoshua exempte.*
- *Si R. Yehoshua exempte dans la Seifa, alors qu'il n'a pas fait de Mitzvah, il devrait d'autant plus exempter dans la Reisha, alors qu'il a fait une Mitzvah !*
 - *D'vei R. Yanai : Le cas [de la Reisha] est le suivant : il a circoncis Erev Chabath le bébé qui devait être circoncis le jour du Chabath - il n'avait plus de Heter à circoncire le jour du Chabath ;*

72 b

- *En revanche dans la Seifa (il a circoncis shabat un enfant qui devait l'être dimanche), il avait un Heter à circoncire le jour du Shabbat (il devait circoncire l'enfant né le Shabat).*
- *De même, il y avait un Heter pour abattre Korbanot Tzibur !*
 - *Rav Ashi : Toujours dans la Reisha, on peut dire qu'il y a un Heter pour circoncire les autres bébés de huit jours dans le monde !*
 - *Rav Kahana : [Cet homme là] il n'a pas de Heter pour passer outre le Shabbat.*

Mishnah : S'il a abattu un autre Korban l'Shem Pessah

- *si l'animal était impropre à Pessah, il est Chayav ;*
- *S'il était apte à Pessah,*
 - *R. Eliezer est Mechayev Chatat,*
 - *et R. Yehoshua exempte*

➔ *Qui est notre Tana, qui distingue si elle est appropriée ou non ?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Il s'agit de R. Shimon :*
 - *Beraita*
 - *R. Meir : [Si l'on a abattu un autre Korban l'Shem Pessah le jour du Chabath] il est exempté, que cela soit approprié ou non ;*
 - *Il en va de même pour l'abattage du Chem Korbanos Tzibur.*
 - *R. Shimon dit que*
 - *R. Eliezer et R. Yehoshua sont d'accord sur le fait que l'on est responsable d'un Korban qui n'est pas approprié ;*
 - *Ils discutent d'un Korban qui est approprié*
 - *R. Eliezer est Mechayev,*
 - *R. Yehoshua exempte.*
 - *Rav Bivi : R. Meir exempte même si un veau de Shelamim a été abattu l'Shem Pesach.*
 - *R. Zeira : Mais R. Yochanan a appris que R. Meir est d'accord avec un Ba'al moum [qu'il est responsable] !*
 - *Rav Bivi : On n'est pas obsédé par un Ba'al moum (c'est Pasul pour tout Korban) - on est obsédé par un veau.*
 - *Rava : Que dirait R. Meir de l'abattage de Chulin leshem Pesach ?*
 - *Rav Nachman : Il exempte même pour Chulin.*
 - *Mais R. Yochanan a appris que R. Meir est d'accord pour un Ba'al moum*
 - *Un ba'al moum ne peut pas être confondu [avec un Pessah casher] - le chulin peut être confondu.*
 - *La raison de R. Meir n'est pas qu'elle pourrait être confondue !*
 - *Rav Bivi : R. Meir exonère même si un veau de Shelamim a été abattu l'Shem Pesach.*
 - *Cela montre qu'il exempte pour cause d'obsession d'une Mitzvah (il est préoccupé par le poids de la*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

mitsva qu'il lui incombe d'accomplir), même si elle ne peut être confondue !

- *R. Meir exempte une personne obsédée par une Mitzvah même si elle ne peut pas être confondue, et aussi quand on peut confondre, même si elle n'est pas obsédée par une Mitzvah.*

R. Zeira et R. Shmuel bar Rav Yitzchak : Reish Lakish a enseigné que si l'on mélangeait un crachat contenant un Notar et un crachat contenant de la viande rôtie [de Kodshim autorisés] et que l'on mangeait le Notar, on était responsable ;

R. Yochanan enseignait que si un homme avait des relations avec sa femme [et qu'elle était Nidah, il était responsable ; si un homme avait des relations avec sa Yevamah et qu'elle était Nidah, il était exempt.

- ➔ **Version 1** : *D'autant plus que R. Yochanan voulait Mechayev concernant Notar, car il n'a pas fait de Mitzvah ;*
- ➔ **Version 2** : *R. Yochanan exempterait concernant le Notar.*
 - *Quelle en est la raison ?*
 - *Il aurait dû demander à sa femme [si elle est Tehorah], mais il n'avait pas besoin de demander pour Notar [il ne soupçonnait pas que cela pouvait être Notar].*
 - *Vraisemblablement, R. Yochanan dispense pour un Yevamah parce qu'il a fait une Mitzvah - les relations avec sa femme sont aussi une Mitzvah (Peru u'Rvu) !*
 - **Réponse 1** : *L'affaire est qu'elle était déjà enceinte.*
 - *Il y a quand même une Mitzvah d'Onah (avoir des relations avec sa femme régulièrement).*
 - *L'affaire est que ce n'était pas l'époque d'Onah.*
 - *Mais Rava a enseigné qu'il faut avoir des relations avec sa femme même pas à l'époque d'Onah [s'il voit qu'elle le désire - R. Yochanan n'a pas fait la distinction] !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- **Réponse 2 :** *Le cas est que c'était juste avant son Veset (le moment où elle devient normalement Nidah - il faut alors s'abstenir de toute relation.).*
 - *Si oui, la Yevamah était aussi juste avant ses Veset, il devrait donc être responsable !*
 - *Il est dispensé parce qu'il a honte de l'interroger à ce sujet ; on n'a pas honte d'interroger sa femme.*

Quel est le Tana que suit R. Yochanan ?

- ➔ **Réponse 1 :** *Il tient comme R. Yosi :*
 - *Mishnah - R. Yosi : Si le premier jour de Soukot était le jour du Chabath et que quelqu'un a pris un Lulav dans Reshout ha'Rabim, il est dispensé, car il avait la permission (il était obsédé par la Mitzvah).*
 - *Peut-être que R. Yosi est dispensé concernant Lulav parce que le temps est limité (il doit être pris ce jour-là - mais il n'y a pas urgence à faire Yibum) !*
- ➔ **Réponse 2 :** *Il tient comme R. Yehoshua, qui exempte pour avoir abattu le mauvais Korban pour Korbanos Tzibur le jour du Chabath.*
 - *Peut-être y a-t-il aussi une exemption parce que le temps est limité (le Korban doit être apporté ce jour-là) !*
- ➔ **Réponse 3 :** *Il tient comme R. Yehoshua, qui exempte pour avoir circoncis le mauvais bébé lors du Shabbat.*
 - *Peut-être qu'il est dispensé parce que le temps est limité (il a l'ordre de circoncire le huitième jour) !*
- ➔ **Réponse 4 :** *Il tient comme R. Yehoshua en ce qui concerne Téruma :*
 - *Mishnah : Si un Kohen mangeait de la Térumah et découvrait que sa mère était divorcée ou avait fait Chalitzah (c'est-à-dire qu'il est un Chalal, un Kohen invalide),*
 - *R. Eliezer : il paie Keren v'Chomesh ;*
 - *R. Yehoshua exempte.*
 - **Rejet 1 :** *Peut-être que l'affaire est comme Rav Bivi bar Abaye l'a dit :*
 - *Rav Bibi Bar Abaye : L'affaire est que c'était [Chametz] Erev Pesach - il y a peu de temps pour le manger.*
 - **Rejet 2 :** *manger Téruma s'appelle Avodah - b'Di'eved, Avodah d'un chalal est casher :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Mishnah : Si un Kohen offrait des Korbanot, et qu'on savait qu'il était un Chalal, ce qu'il offrait est Pasul ;*
 - *R. Yehoshua est Machshir.*
 - *Quelle est la source de R. Yehoshua ?*
 - *"Barech Hash-m Cheilo u'Fo'al Yadav Tirtzeh" (même la Avodah des Chalalim est acceptable. La Gemara n'a pas trouvé de source solide pour R. Yochanan).*
- *D'où vient le fait que manger de la Térumah s'appelle Avodah ?*
 - *Beraita : Une fois, R. Gamliel a demandé à R. Tarfon pourquoi il n'était pas dans le Beit Medrash la nuit précédente.*
 - *R. Tarfon (qui était Cohen) : Je faisais Avodah.*
 - *R. Gamliel : Quelle est la Avodah après le Churban ? !*
 - *R. Tarfon : "Avodat Matanah (consommation des cadeaux à un Kohen) Eten Et Kehunatechem veba'Zar ha'Karev Yumat" - manger de la Térumah en dehors du Mikdash est comme Avodah dans le Mikdash (si un Chalal a mangé, il n'était pas Mechalel).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com